

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**
REUNION DU 10/01/2023
DECISION N° 20230110_B_002

Etaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
M. Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,
Nathalie JOLIVET, Christine BONNEFOY, Martine GINET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du
13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil
Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Bâtiments – Voiries - SIG :
**Objet : Propreté urbaine balayage des rues : Attribution du marché à l'entreprise
RSB**

N° 20230110_B_002

Le Bureau,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

Décide de retenir pour le marché relatif à la « Propreté urbaine -
Balayage des rues du territoire communautaire », la Société RBS domiciliée
lieu-dit DOUPIS à Saint Jean d'Aubrigoux(43500) pour un coût horaire
forfaitaire de 99,00 € HT pour 168 heures par an avec une durée de 2 ans
à compter du 1er janvier 2023,

Et autorise le Président à signer ledit marché.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 10 janvier 2023



Le Président,

Frédéric GIRODET